

té de traitement et à l'absence de discrimination sont des principes de base de toute politique communautaire.

Développement et droits économiques et sociaux

Le racisme et la xénophobie représentent une menace grave, non seulement pour la stabilité de la société européenne, mais aussi pour la bonne marche de l'économie ⁽¹⁾.

Les économies européennes n'utilisent pas le plein potentiel de leur force de travail ⁽¹⁾.

La discrimination interfère avec la libre circulation des personnes et des services en empêchant les personnes sujettes à la discrimination de trouver un travail, un logement ou de faire appel aux services dont elles ont besoin ⁽²⁾.

Des différences entre les politiques nationales de protection contre le racisme décourageront les personnes susceptibles de souffrir du racisme de se rendre dans les

États membres de l'Union européenne où la protection est insuffisante ⁽²⁾.

Une participation de tous les citoyens à la vie sociale, économique et politique fait partie intégrante du développement européen; mais le racisme à la fois exclut et tire profit de l'exclusion. Lorsque des personnes se sentent menacées ou rejetées, elles sont plus enclines à rejeter les autres.

La lutte contre le racisme est liée de près à l'amélioration des conditions d'emploi et aux politiques d'immigration et d'intégration qui concernent, par exemple, l'accès à l'emploi et à l'éducation ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Déclaration commune des partenaires sociaux sur la prévention de la discrimination raciale et de la xénophobie et sur la promotion de l'égalité de traitement sur le lieu de travail.

⁽²⁾ Rapport de la conférence d'ouverture de l'Année européenne contre le racisme, 1997.

L'EUROPE CONTRE LE RACISME

Considérant que le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sont contraires aux droits fondamentaux mentionnés dans le droit communautaire, reconnus dans les déclarations et les instruments internationaux, et qu'ils résultent des traditions constitutionnelles;

considérant la présence continue du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme dans l'ensemble de l'Europe, qui lancent un défi important à nos sociétés et qui demandent la mobilisation de tous les partenaires pour combattre ces phénomènes;

considérant que le Conseil et les États membres ont reconnu ce défi lorsqu'ils ont proclamé 1997 Année européenne contre le racisme,

Nous, soussignés, affirmons:

- le droit fondamental de toute personne à vivre sans discrimination ou harcèlement sur la base de la race, de la couleur, de la religion ou de l'origine nationale ou ethnique;
- la nécessité de construire des partenariats afin de s'unir dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Wim Kok
Premier ministre des Pays-Bas
Président en exercice
du Conseil

José María Gil-Robles Gil Delgado
Président du Parlement européen

Jacques Santer
Président
de la Commission européenne

Nous, soussignés, nous engageons :

- à renforcer notre action visant à combattre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans tous les secteurs de la vie, utilisant tous les moyens et toutes les ressources disponibles;
- à coopérer à cet effet avec tous les partenaires concernés;
- à introduire, à stimuler et à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques et expériences;
- à promouvoir des mesures appropriées, y compris des codes de conduite européens et nationaux.

Nous, soussignés, avons l'intention:

- de participer activement à l'Année européenne contre le racisme;
- de participer activement à la mobilisation européenne lancée par l'Année européenne contre le racisme.

Nous invitons les institutions européennes, les pouvoirs publics, les organisations privées et les citoyens, aux niveaux tant européen que national et local, à contribuer à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, dans la vie quotidienne, à l'école, sur le lieu de travail et dans les médias.